

1^{er} anniversaire de l'interdiction des saveurs de vapotage : QU'EN PENSENT LES JEUNES CONCERNÉS?

SEMAINE DU 21 AU 25 OCTOBRE 2024

Objectifs de la recherche

- Le 31 octobre 2023, le Québec a marqué une étape importante en devenant la première grande province canadienne à interdire totalement la vente légale de saveurs de vapotage, à l'exception de l'arôme de tabac.
- Cette interdiction avait pour but de freiner, voire de réduire le vapotage chez les mineurs, en rendant ces produits moins accessibles et moins attrayants.
- Un an plus tard, a-t-elle atteint ses objectifs?
- Pour le savoir, **nous sommes allés rencontrer les principaux concernés**, soit les jeunes vapoteurs.
- Nous avons ciblé quatre écoles secondaires et observé les lieux de regroupement des jeunes, en dehors du périmètre scolaire, où ils viennent vapoter.
- Un questionnaire uniforme a été administré aux jeunes rencontrés, en leur garantissant l'anonymat, afin de recueillir leurs perceptions et habitudes de vapotage depuis l'implantation de la nouvelle réglementation.

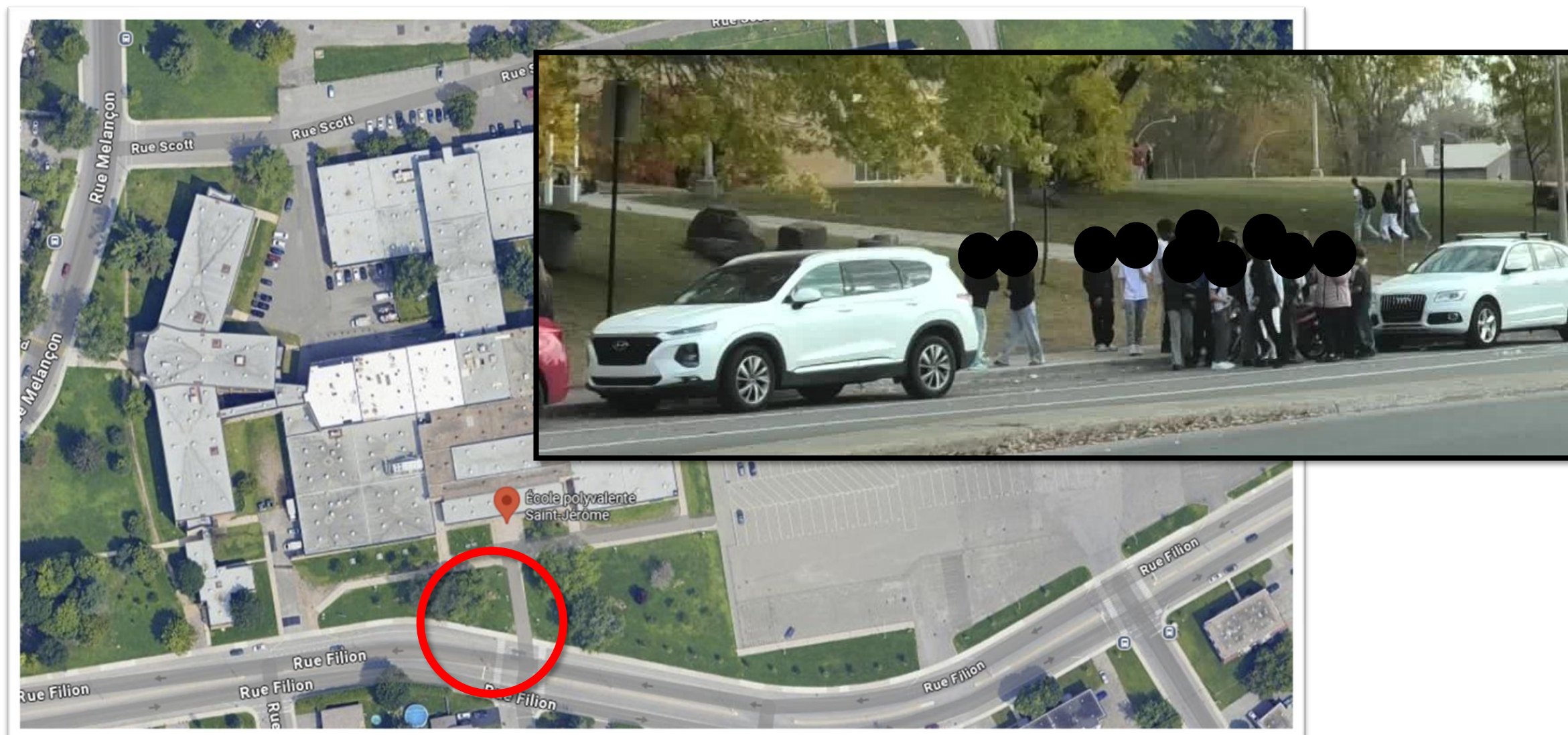
Méthodologie

- Quatre écoles secondaires ont été choisies pour les fins de cette enquête :
 - École secondaire Lucille-Teasdale (Blainville)
 - École secondaire d'Oka (Oka)
 - École secondaire des Patriotes (Saint-Eustache)
 - École polyvalente Saint-Jérôme (Saint-Jérôme)
- Après avoir été repérés, des groupes de jeunes vapoteurs à l'extérieur du périmètre de l'école ont été abordés par un enquêteur mandaté par le RTQ
- Celui-ci leur a promis l'anonymat et chacun une carte cadeau de 10\$ chez McDonald's s'ils acceptaient de partager leur vécu et l'état de la situation du vapotage dans leur école.
- Des photos de loin ont été prises des jeunes ainsi que des gros plans de produits qu'ils étaient en train de consommer.

Résultats

- Les jeunes vapoteurs rencontrés aux abords des quatre écoles secondaires ont été unanimes à souligner que la réglementation interdisant la vente de saveurs **n'a eu aucun impact à ce jour sur leurs habitudes de consommation.**
- Tous estiment qu'ils **ont autant accès aux saveurs qu'avant**, soit en s'approvisionnant auprès de contacts, de leurs parents ou de personnes qui en achètent pour eux, de certains dépanneurs ou encore, en allant directement sur la réserve de Kanesatake.
- Tous les vapoteurs mineurs rencontrés avaient dans les mains **des vapoteuses jetables aromatisées illégales** qu'ils ont réussi facilement à se procurer.

1) ÉCOLE SECONDAIRE ST-JÉRÔME



RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

GROUPE : UNE DIZAINE DE JEUNES VAPOTEURS (GARÇONS ET FILLES)

ÂGE : 13 À 17 ANS

CONSOMMATION: GROS VAPOTEURS (ILS VAPOTAIENT DEHORS)

SAVEURS PRÉFÉRÉES: PÊCHE ET POMME VERTE

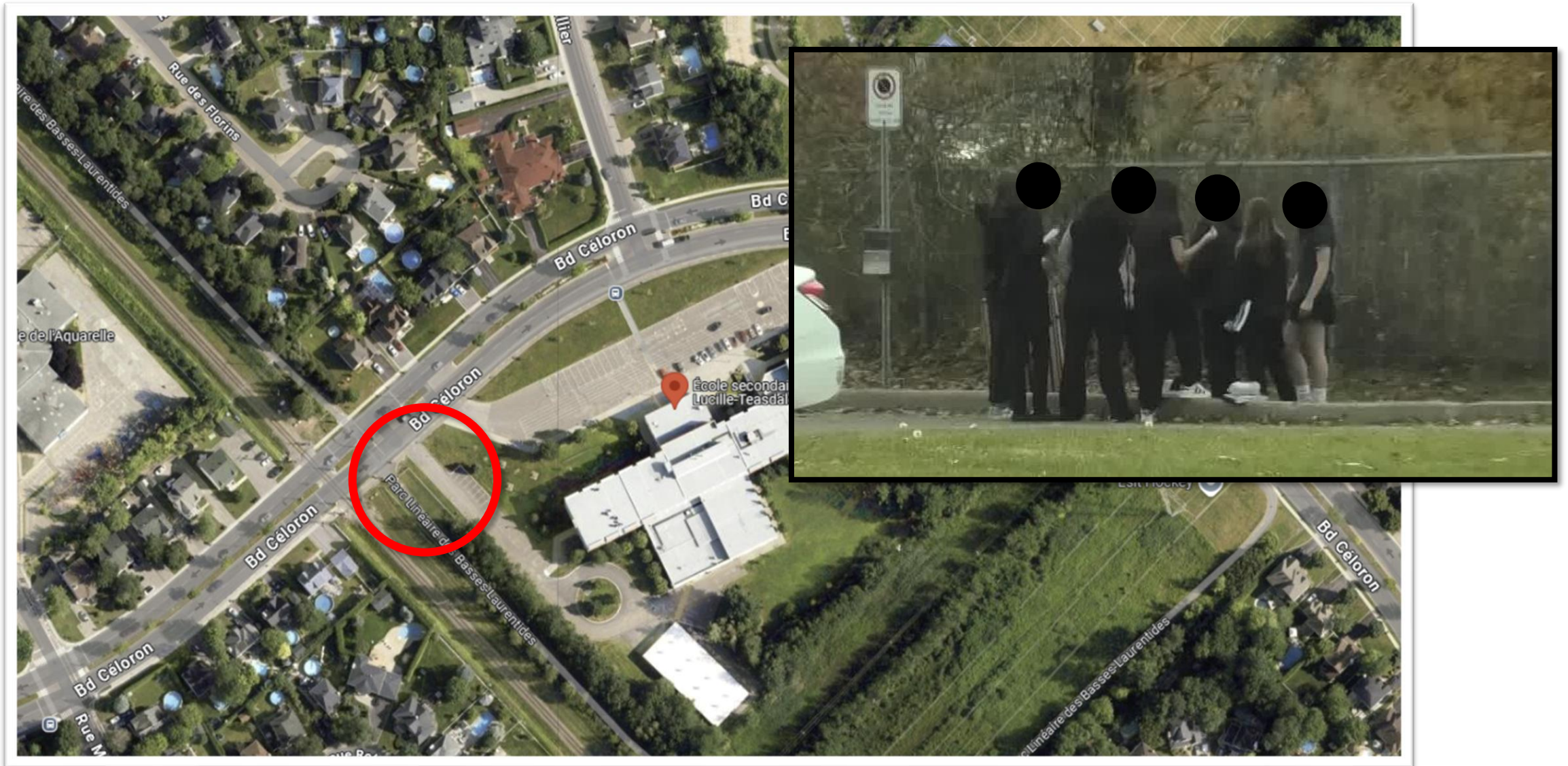
IMPACT DE L'INTERDICTION : UNANIMES À DIRE QUE L'IMPACT A ÉTÉ NUL. LA RÉGLEMENTATION N'A ABSOLUMENT RIEN CHANGÉ À LEURS HABITUDES :

- LES SAVEURS SONT AUSSI ACCESSIBLES QU'AVANT;
- ET MÊME SANS SAVEUR, ILS CONTINUERAIENT DE VAPOTER DE TOUTE FAÇON.

APPROVISIONNEMENT :

- EN ACHÈTENT À DES « CONTACTS » (I.E. CONTREBANDE);
- ILS S'EN FONT DONNER PAR LEURS PARENTS;
- ILS VONT DANS CERTAINS DÉPANNEURS QUI ACCEPTENT DE LEUR EN VENDRE.

2) ÉCOLE SECONDAIRE LUCILLE-TEASDALE (BLAINVILLE)



RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

GROUPE : 6 JEUNES VAPOTEURS (GARÇONS ET FILLES)

ÂGE : 15 - 16 ANS

CONSOMMATION: GROS VAPOTEURS (ILS VAPOTAIENT DEHORS)

SAVEURS PRÉFÉRÉES: FRAMBOISE BLEUE 'ICE'... LES SAVEURS 'ICE' SONT POPULAIRES CAR ELLES DONNENT UNE SENSATION GLACÉE DANS LA GORGE

IMPACT DE L'INTERDICTION : UNANIMES À DIRE QUE L'IMPACT A ÉTÉ NUL. LA RÉGLEMENTATION N'A ABSOLUMENT RIEN CHANGÉ À LEURS HABITUDES :

- LES SAVEURS SONT AUSSI ACCESSIBLES QU'AVANT;
- LES PRIX SONT LES MÊMES QU'AVANT;
- ET MÊME SANS SAVEUR, ILS CONTINUERAIENT DE VAPOTER DE TOUTE FAÇON.

APPROVISIONNEMENT :

- EN ACHÈTENT À DES « CONTACTS » (I.E. CONTREBANDE);
- ILS S'EN FONT DONNER PAR LEURS PARENTS;
- LA MAJORITÉ DES DÉPANNEURS DE BLAINVILLE CARTENT, DONC ILS VONT À MONTRÉAL POUR S'APPROVISIONNER EN VAPOTEUSES

3) ÉCOLE SEC. D'OKA (PRÈS DE LA RÉSERVE DE KANESATAKE)



RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

GROUPE : 6 JEUNES FILLES QUI VAPOTENT

ÂGE : 14 - 15 ANS

CONSOMMATION: GROSSES VAPOTRICES (ELLES VAPOTAIENT DEHORS)

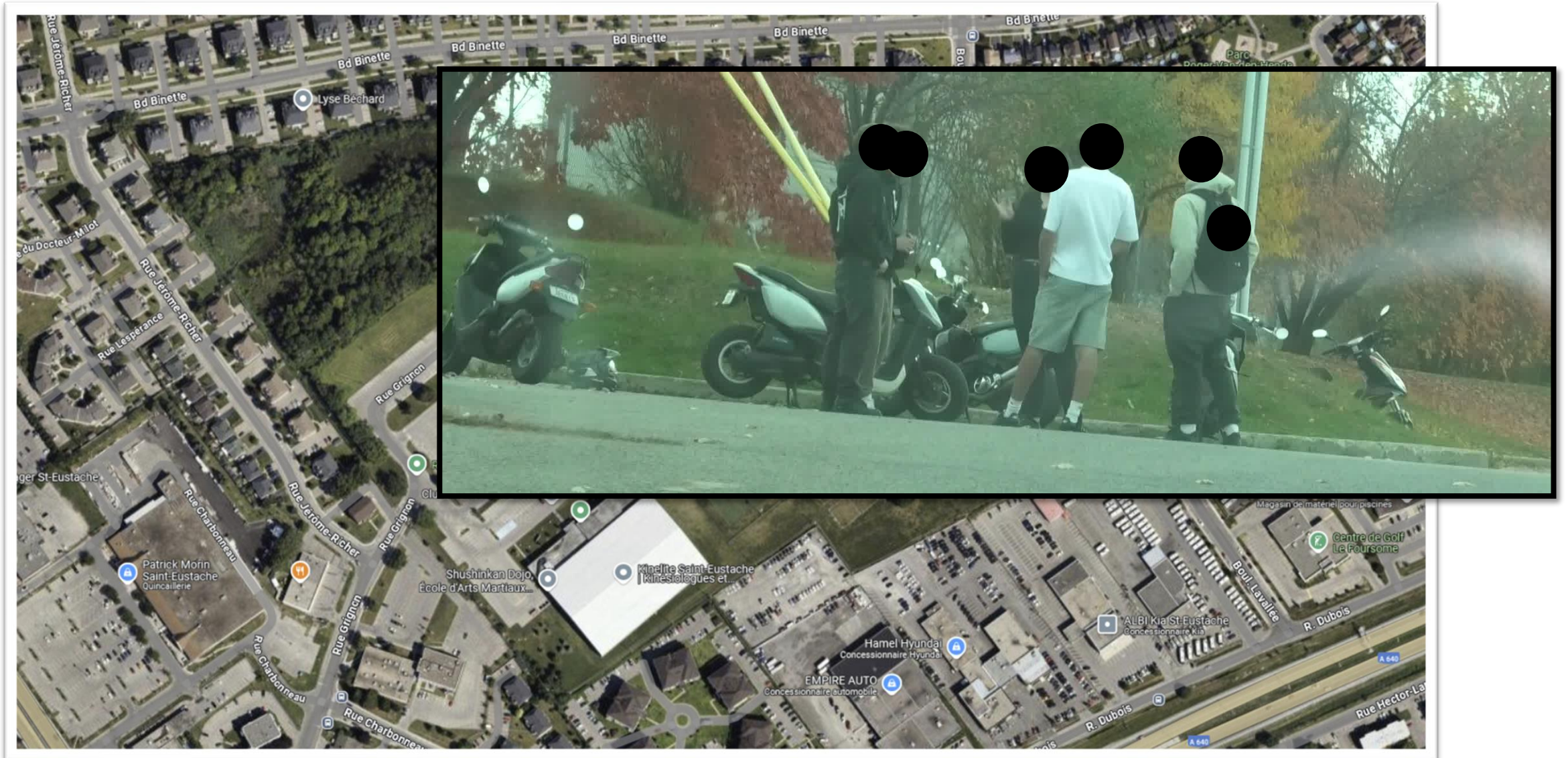
SAVEURS PRÉFÉRÉES: MELON D'EAU ET FRAISES

IMPACT DE L'INTERDICTION : IMPACT NUL À CAUSE DE LA PROXIMITÉ DE LA RÉSERVE AUTOCHTONE

APPROVISIONNEMENT :

- ELLES SE PROCURENT FACILEMENT DES PRODUITS ILLÉGAUX SUR LA RÉSERVE, EX: DES VAPOTEUSES AVEC 50 MG/ML DE NICOTINE (ALORS QUE LA LIMITE LÉGALE EST DE 20);
- SUR LA RÉSERVE, LES PRODUITS SONT BIEN VISIBLES ET ÉTALÉS SUR LE COMPTOIR;
- ELLES NE SE FONT JAMAIS CARTER;
- CERTAINS DÉPANNEURS EN VENDENT AUSSI AVEC DES PRODUITS CACHÉS DANS LE 'BACKSTORE'.

4) ÉCOLE SECONDAIRE DES PATRIOTES (ST-EUSTACHE)



RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

GROUPE : 4 JEUNES ÉTUDIANTS

ÂGE : 16-17 ANS

CONSOMMATION: VAPOTEURS MOYENS

SAVEURS PRÉFÉRÉES: MELON D'EAU ET PUNCH AUX FRUITS

IMPACT DE L'INTERDICTION : UNANIMES À DIRE QUE LA RÉGLEMENTATION N'A RIEN CHANGÉ :

- ILS ONT LES MÊMES HABITUDES DE CONSOMMATION QUE L'AN DERNIER;
- SANS SAVEUR, ILS CONTINUERAIENT À VAPOTER PARCE QU'ILS SONT ACCROCS À LA NICOTINE.

APPROVISIONNEMENT :

- ILS VONT SUR LA RÉSERVE D'OKA QUI EST À SEULEMENT 20 KM.

EXEMPLES DE PRODUITS À SAVEUR VAPOTÉES



EXEMPLES DE PRODUITS À SAVEUR VAPOTÉES



VAPME FIRE 9000-LIGHT FLAVOR
\$24.99

EXEMPLES DE PRODUITS À SAVEUR VAPOTÉES



Conclusion

- L'interdiction des saveurs de vapotage n'a aucunement réussi à réduire l'accès de ces produits auprès des jeunes.
- Ces derniers ont un accès aussi facile qu'avant aux produits de vapotage aromatisés et sont unanimes à déclarer que leurs habitudes n'ont aucunement changé depuis un an.
- Le principal effet est d'avoir déplacé l'offre de ces produits : auparavant assuré par des commerces en règle et contrôlés, il est maintenant entre les mains des sources d'approvisionnement qui ne le sont pas ou encore, qui se trouvent à l'extérieur du Québec.
- Le gouvernement a dès lors beaucoup moins de contrôle sur la vente et la distribution de produits de vapotage aromatisés qu'il en avait avant sa réglementation.